



CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE RENDU

12 Janvier 2022

Présents :

Claude BRANGER, Monique GNAGNERI, Patrick JONOT, Raymonde LANDURE, Bernard LAUTROU, Guy LE GOFF, Marie Thérèse LIRZIN, Nicole MILBEO, Valérie PERHERIN, Germaine SAOUT, Hélène SPARFEL, Paul TANINI

Absentes excusées : *Pierre GUIVARCH, Sophie LASCAULT*

Début de réunion : 20h05

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 Août 2021

Paul demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur ce compte rendu. Aucune observation n'est apportée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan financier

Paul demande que ce point soit décalé en fin de réunion le temps de regarder les documents remis par Pierre avant la réunion.

3. Pass sanitaire ou pass vaccinal

Sur le plan réglementaire, deux dates vont ponctuer ce début d'année :

■ le 15 janvier 2022

- les adolescents de 12 ans et 2 mois à 17 ans ont une obligation vaccinale jusqu'à 2 doses pour participer aux activités du foyer rural : 2 personnes seront dans cette tranche d'âge mais ce n'est pas une problématique pour le foyer puisqu'ils n'entreront dans la tranche d'âge qu'à la fin de l'année scolaire
- les adhérents adultes concernés devront avoir reçu la 3^{ème} dose au plus tard 7 mois après la 2^{ème} injection ;

■ le 15 février 2022

Toutes les personnes pratiquant une activité au sein du foyer rural à l'exception de la randonnée devront avoir reçu la 3^{ème} dose au plus tard 4 mois après la 2^{ème} injection.

Ceux qui n'auront pas reçu cette 3^{ème} dose ne pourront plus participer aux activités.

Une vérification des pass sanitaires ou vaccinaux sera faite à partir du 15 janvier 2022 et une autre à partir du 15 février ou dans les 4 mois après la 2^{ème} dose. 120 pass environ seront à contrôler. Paul et Patrick passeront faire les vérifications.

- les participants aux activités devront respecter les distanciations physiques et être en règle avec les obligations sanitaires.
- A noter que les personnes qui ne seront pas en règle ne pourront pas participer et ne bénéficieront pas d'un remboursement de l'activité prorata temporis.

4. Adhérents

■ Bilan des adhésions : (Annexe 1)

Paul dresse un rapide bilan du nombre, de la répartition par activité, par sexe et par commune à l'appui des documents remis en séance.

Il déplore certes une perte d'adhérents mais surtout une perte d'une grande quantité d'adhérents garlanais. Si l'arrêt de la chorale enfants et de la pétanque peut expliquer en partie cette baisse, il reste encore un nombre conséquent d'absents par rapport aux années précédentes.

L'analyse est assez compliquée en ces temps de pandémie mais il reste à espérer qu'il ne s'agit là que d'une diminution ponctuelle.

■ Point sur les certificats médicaux

Paul ne dispose pas de chiffres sur le sujet mais la situation semble moins compliquée cette année.

Patrick indique qu'au niveau de la gym la totalité des dossiers est à jour.

5. Sorties culturelles

Monique nous dresse le tableau des sorties programmées depuis la rentrée :

- le 18 octobre :	Visite du musée des vieilles soupapes à Plougasnou : 14 participants la sortie a été appréciée par l'ensemble des personnes présentes
- 17 novembre :	Exposition Françoise Petrovitch à Landerneau La sortie a dû être annulée puisqu'au dernier moment il y a eu des désistements
- 1 décembre :	Pièce de théâtre au théâtre de Morlaix : 11 personnes Il s'agissait d'une pièce particulière appréciée par l'ensemble
- 21 janvier :	Visite du musée de l'école à Plougasnou 15 personnes au maximum

Monique rappelle l'organisation compliquée et chronophage de ces sorties :

- manque de rigueur des personnes inscrites : inscription orale, manque fiche d'inscription, désistements ...
- la volonté de proposer un large panel pour intéresser le plus grand nombre
- en semaine ou en week-end, les mêmes problématiques sont relevées

Même si elle est compliquée à gérer, c'est une activité à maintenir mais pour cela il faudra aussi que le foyer reçoive des suggestions des adhérents pour aider l'équipe.

6. Point sur les activités

Paul invite chaque responsable d'activité à faire un point rapide sur la situation depuis la rentrée.

Aide Scolaire Primaire	Bernard fait part de l'accueil d'un nouveau bénévole qui est le bienvenu pour aider à l'accompagnement des 10 enfants inscrits. Petit bémol, la disparité entre les 2 groupes : 16h30 : 7 enfants et 17h25 : 3 enfants.
Aide Scolaire Secondaire	0 inscrit, mais 2 bénévoles dont l'un est d'accord d'aider en aide scolaire primaire et passerait au primaire l'an prochain
Chorale adultes	De nouveaux choristes ont rejoint le groupe dans le courant du premier trimestre. L'activité est interrompue par Franck jusqu'aux vacances de février inclus par sécurité sanitaire.
Country	Valérie indique que la section « débutants » est suspendue faute de participants. L'ouverture de la salle se fait à 20 h pour les « confirmés » et le port du masque est obligatoire pour protéger les danseurs notamment lors des discussions pendant les pauses Dans le Finistère la tenue des bals country est à la diligence des maires.
Gymnastique adultes	Patrick fait le point de la fréquentation : - le lundi entre 13 et 15 personnes se retrouvent en respectant une distance correcte et portent le masque. Un cahier de présence est rempli à chaque séance - le jeudi le nombre de 4-5 est très limité
Gymnastique enfants	Patrick précise que 11 enfants sont inscrits et profitent des activités variées proposées par Bernard dans la bonne humeur
Loisirs créatifs	Paul indique que la limite de 10 a été dépassée pour accueillir un enfant qui participait aussi à la gymnastique. Germaine indique que cela ne pose aucun souci et que l'on tourne en général à 9 enfants présents par séance. La distance est respectée et les enfants sont assidus.
Patchwork	Raymonde précise qu'Anne Marie et les patcheuses en général sont ravies du changement de salle où l'éclairage est plus adapté aux travaux minutieux. Chacun a son ouvrage en cours et Anne Marie fait régulièrement des propositions qui sont suivies ou pas.

Randonnées	Paul indique qu'il s'agit de l'activité la plus prisée avec 51 adhérents : une seule semaine d'interruption entre les fêtes, des circuits un peu plus courts et un peu plus rapides. L'effectif oscille entre 20 et 25 par randonnée. Suivant les disponibilités de Pierre et de Jeannine, ils sont répartis en 1 ou 2 groupes. Les sorties à l'extérieur sont proposées 1 à 2 fois par mois et de belles randonnées en bord de mer ont été appréciées. Le départ se fait toujours à 14 heures.
Scrabble	Paul indique que c'est l'activité qui a connu le plus fort développement cette année : 23 adhérents Germaine précise qu'il y a plus de monde le vendredi (11) ,que le lundi et que s'il fallait accueillir plus ce serait compliqué. Paul demande s'il y a un investissement à prévoir : Patrick lui répond que l'évolution du logiciel est gratuit. Pour l'instant il lui reste à l'étudier pour voir les modifications que cela apporterait.
Théâtre	Sophie avait demandé à Marie Christine de prendre le relais. Une réunion devait se tenir mi-janvier pour recenser les forces en présence pour préparer d'éventuelles soirées cabaret 2022. C'est un temps fort pour le foyer rural : importance financière et en matière d'animation

7. Projet de nouvelle activité

Paul informe le conseil de la demande faite par Jacques BODILIS pour qu'une nouvelle activité puisse être inscrite au niveau du foyer rural : la sculpture sur bois.

Des échanges ont eu lieu entre Jacques, Paul et la mairie pour trouver une salle. Le maire a proposé la salle Plijadur à condition qu'elle soit maintenue propre. Une période d'essai de 3 semaines a été imposée avant la décision définitive.

Paul propose aux membres du conseil de voter sur l'accueil de cette nouvelle activité qui n'engagera aucune dépense pour le foyer mais qui permettra d'accueillir de nouveaux adhérents (7 à l'heure actuelle) . L'activité se déroulerait le mardi à partir de 18h30 jusqu'à 20h30..

Bernard indique que rien ne va à l'encontre de l'accueil de cette nouvelle activité.

Le vote donne les résultats suivants : contre : 0 abstention : 0

En conséquence le conseil d'administration valide l'inscription de l'activité « sculpture sur bois » .

8. Dispositif « Frais engagés par les bénévoles » pour le compte du foyer rural

Les associations peuvent utiliser ce dispositif pour dédommager les personnes qui engagent des frais qu'ils ne se font pas rembourser : abandon de remboursement de frais pouvant être assimilé à un don à une association.

Les frais kilométriques pour se rendre aux réunions notamment peuvent entrer dans ce dispositif.

Quelques échanges ont eu lieu pour préciser le contour de ce dispositif :

- Guy propose d'inscrire les frais engagés par Bernard et Christian pour le carburant utilisé pour l'entretien des chemins de randonnée.
- Bernard indique que le foyer n'a rien à perdre à s'inscrire dans ce dispositif puisqu'il n'y a aucun décaissement pour le foyer.

Pour acter la mise en place de ce dispositif légal, il est nécessaire de modifier le règlement intérieur :

- frais éligibles au dispositif,
- traçabilité des déplacements,
- production Cerfa 11580
- attestation de don reçu par l'association (**Annexes 4 a et 4 b**)

Paul propose que l'on passe au vote.

Le vote donne les résultats suivants : contre : 0 abstention : 0

A l'unanimité, le conseil vote pour que le dispositif « frais engagés par les bénévoles » pour le compte du foyer rural soit mis en place.

9. Calendrier (Annexe 2)

Les activités programmées sont conservées pour l'instant.

2. Retour sur le bilan financier (Annexe 3)

- la FNSMR a réduit la facture pour cette année de 153 € à 97 €
- les activités : le budget prévisionnel était basé sur 0 nouvel adhérent. Or on dénombre plus de nouveaux adhérents payants que d'adhérents de l'an passé à qui on avait proposé la gratuité pour cette année : une recette supplémentaire est donc générée mais non chiffrée à ce jour.
- Manifestations : le pardon n'a pas eu lieu, en conséquence il n'y a pas eu de versement de la part du comité des fêtes
- Subventions :
 - Mairie : 200 € sont espérés. La demande est à faire
 - Départementale : 405 € représentant la subvention aux associations sportives avec un forfait de 5 € / sportif (81 inscrits correspondant à l'année N-1)
- Scrabble : économie de 100 € par rapport aux prévisions (évolution logicielle gratuite)

- Annulation du traditionnel partage de la galette des rois : 250 €

En conséquence le déficit prévisionnel de 6 700 € pourrait avoisiner les 5200 € voire moins.

Paul va compléter les informations budgétaires et un tableau actualisé sera joint au compte rendu.

4. Questions diverses

Un tour de table est effectué et aucune question n'est posée.

Prochain Conseil Administration : 30 MARS 2022

Fin de la réunion : 22h10

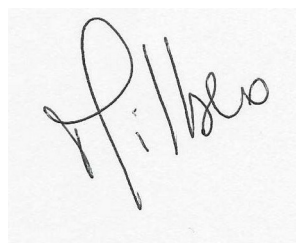
Fait à GARLAN, le 17 Janvier 2022

Le Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paul Tanini', with a stylized, flowing script.

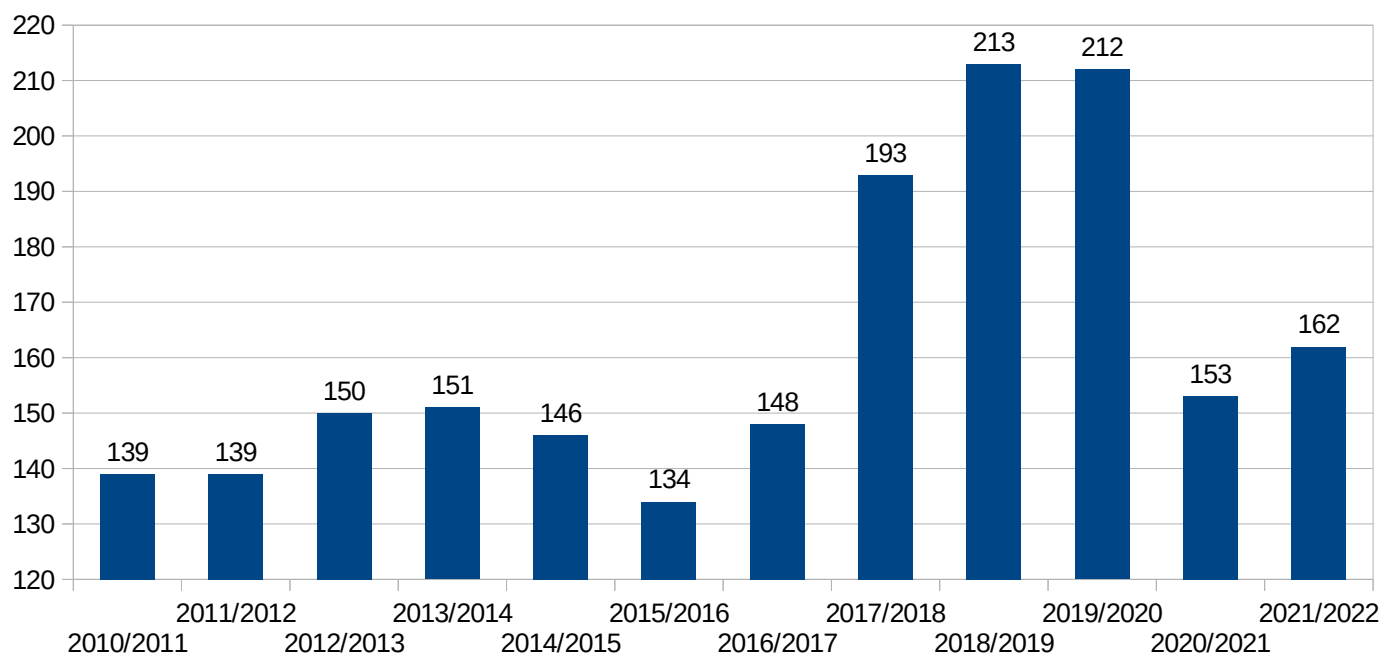
Paul TANINI

La secrétaire

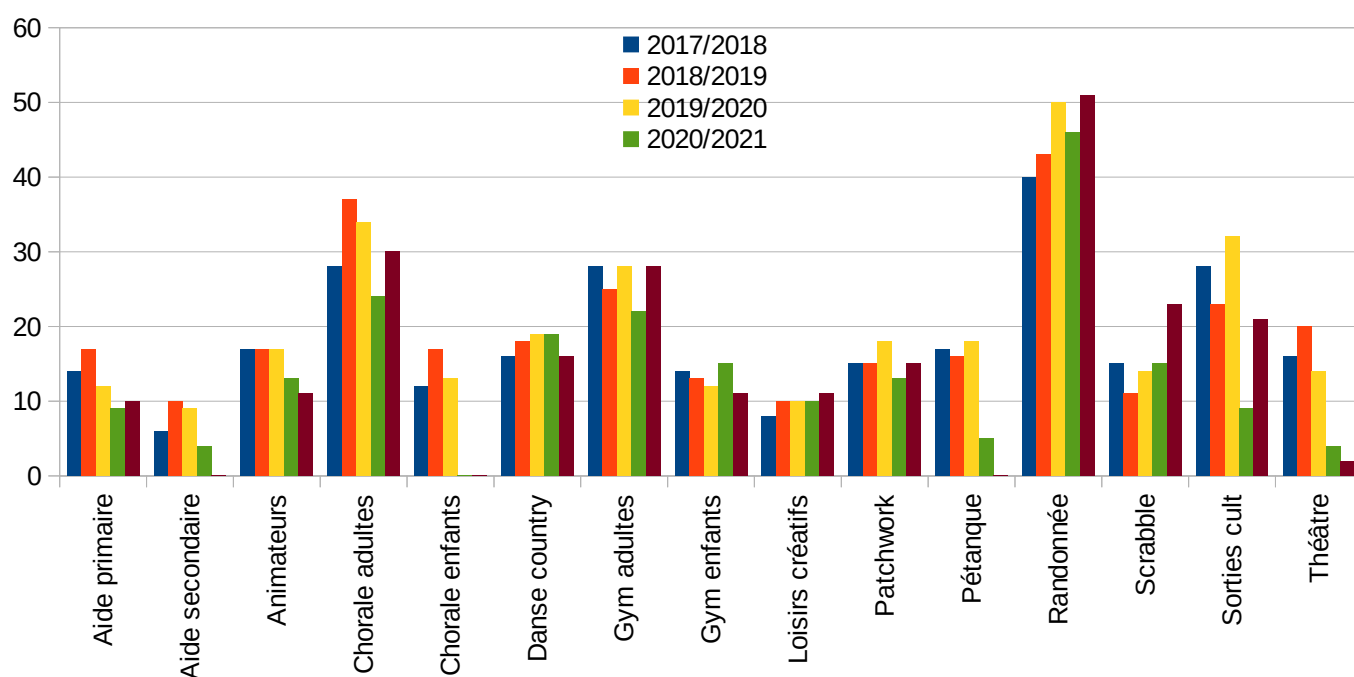
A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Nicole Milbeo', with a stylized, flowing script.

Nicole MILBEO

ÉVOLUTION DU NOMBRE ADHÉRENTS

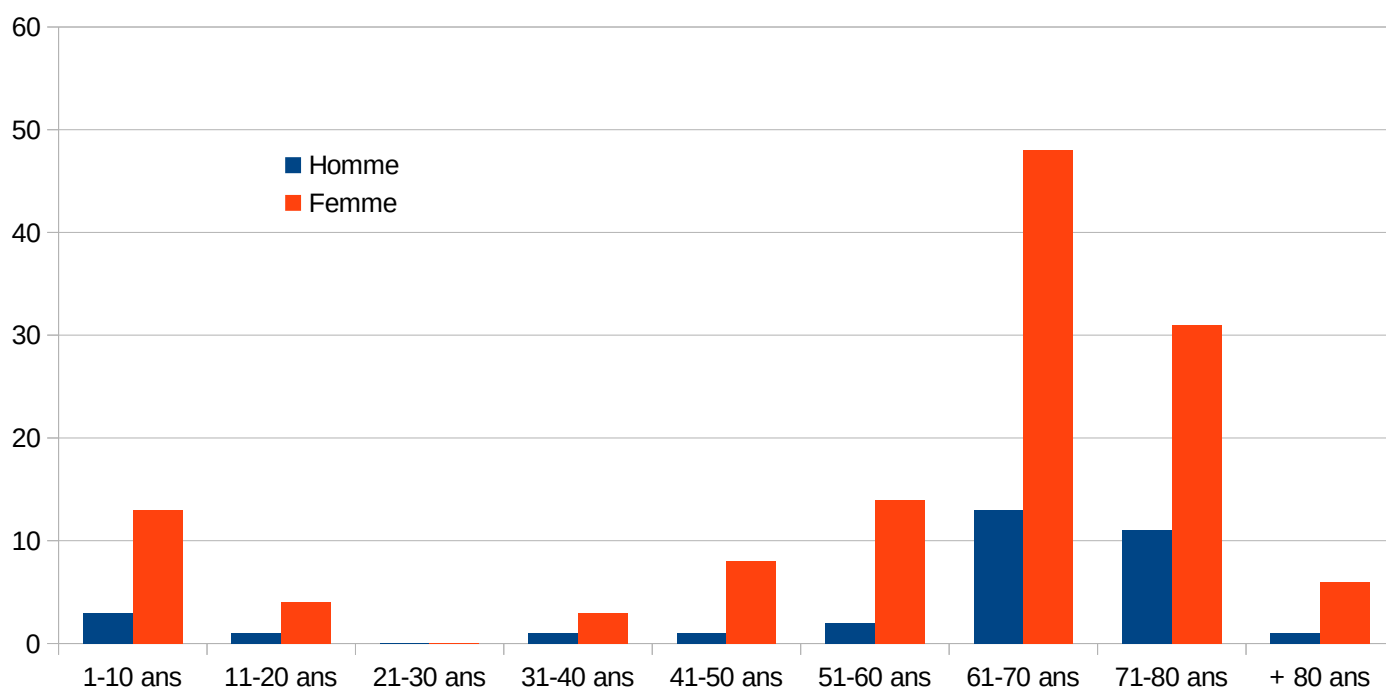


ÉVOLUTION PAR ACTIVITÉS

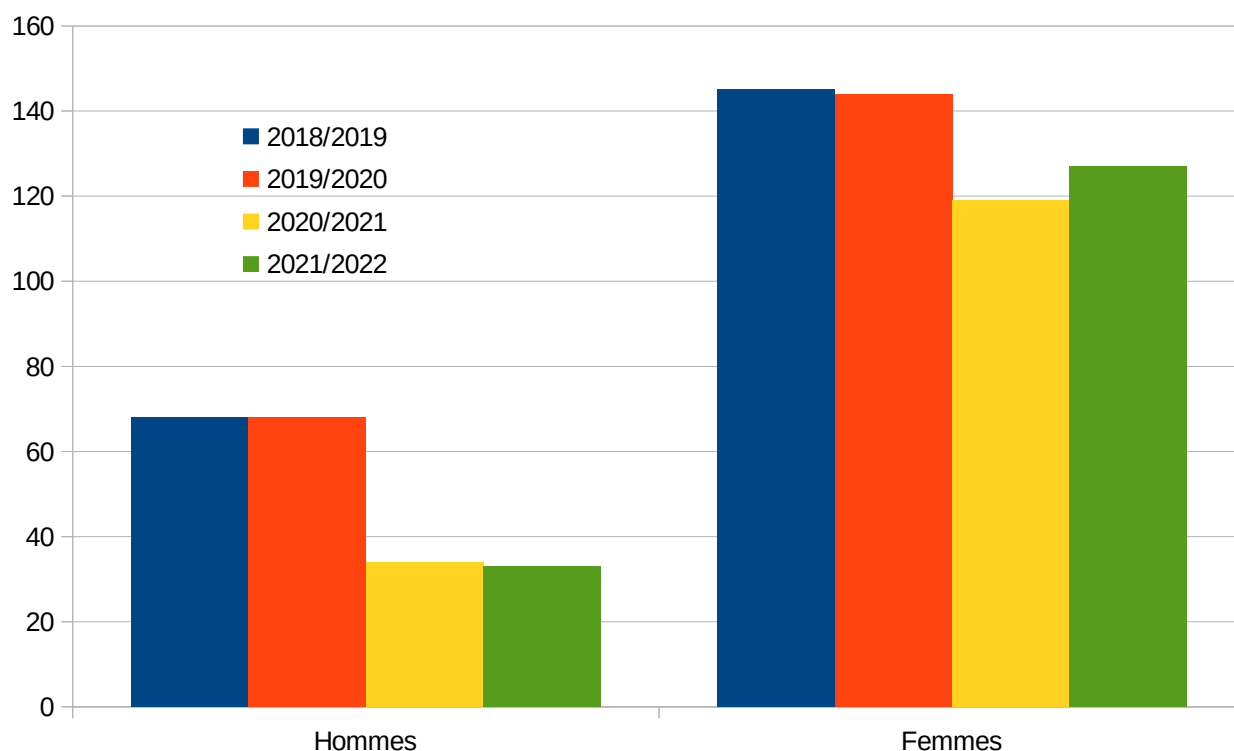


RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

33 hommes (20,6%) - 127 femmes (79,4%)

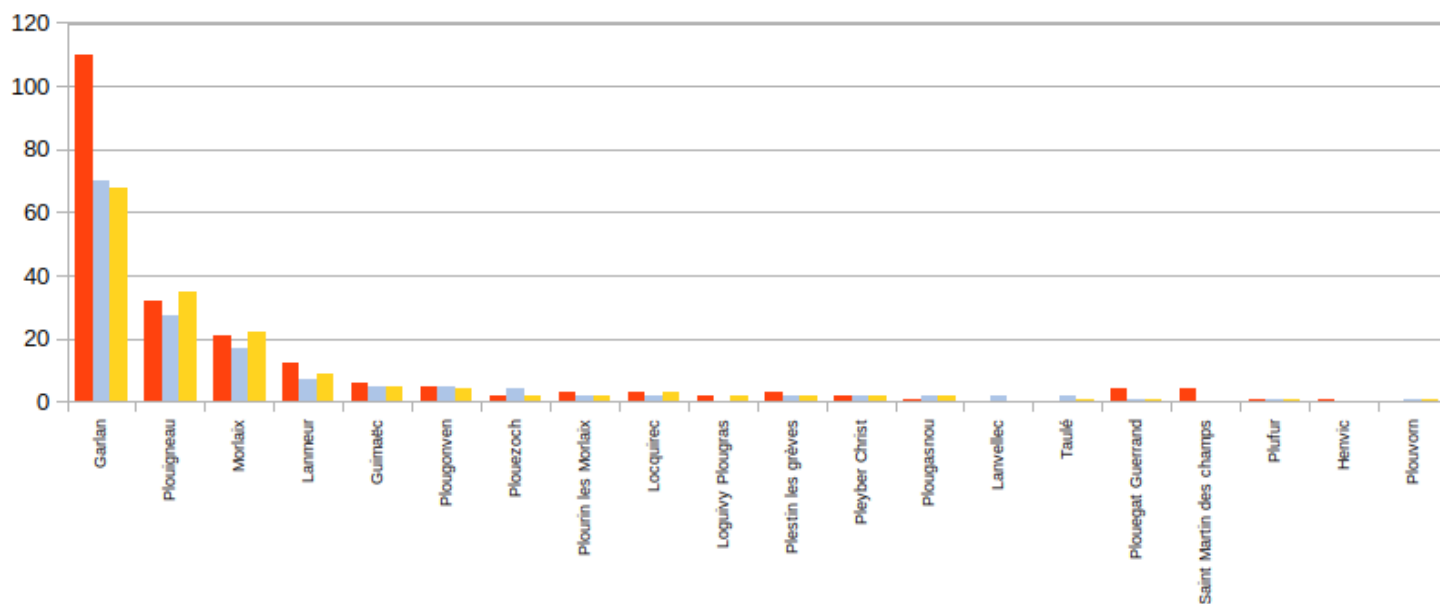


ÉVOLUTION HOMMES / FEMMES



RÉPARTITION PAR COMMUNE

Garlanais : 2019/2020 : 52 % - 2020/2021 : 46 % - 2021/2022 : 42 %



Foyer Rural de Garlan - Calendrier 2022 - Premier Semestre

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
1	S		1	M		1	M		1	V		1	D		1	M	
2	D		2	M		2	M		2	S	Bal country	2	L		2	J	
3	L		3	J		3	J		3	D		3	M		3	V	
4	M		4	V		4	V		4	L		4	M		4	S	
5	M		5	S		5	S		5	M		5	J		5	D	
6	J		6	D		6	D		6	M		6	V		6	L	
7	V		7	L		7	L		7	J		7	S		7	M	
8	S		8	M		8	M		8	V		8	D		8	M	
9	D		9	M		9	M		9	S		9	L		9	J	
10	L		10	J		10	J		10	D		10	M		10	V	
11	M		11	V		11	V		11	L		11	M		11	S	
12	M	CA	12	S		12	S		12	M		12	J		12	D	
13	J		13	D		13	D		13	M		13	V		13	L	Bureau
14	V		14	L		14	L		14	J		14	S		14	M	
15	S	Galette (annulée)	15	M		15	M		15	V		15	D		15	M	
16	D		16	M		16	M	Lettre info 16	16	S		16	L		16	J	
17	L		17	J		17	J		17	D		17	M		17	V	
18	M		18	V		18	V		18	L	Chasse aux œufs	18	M		18	S	
19	M		19	S		19	S		19	M		19	J		19	D	
20	J		20	D		20	D		20	M		20	V		20	L	
21	V	SC – Musée de l'école	21	L		21	L		21	J		21	S		21	M	
22	S		22	M		22	M		22	V		22	D		22	M	
23	D		23	M		23	M		23	S		23	L		23	J	
24	L		24	J		24	J		24	D		24	M		24	V	
25	M		25	V		25	V		25	L		25	M		25	S	
26	M		26	S		26	S		26	M		26	J		26	D	Mystery pédestre
27	J		27	D		27	D		27	M		27	V		27	L	
28	V		28	L		28	L		28	J		28	S		28	M	
29	S					29	M		29	V		29	D		29	M	AG / CA
30	D					30	M	CA	30	S		30	L		30	J	
31	L					31	J					31	M				

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 / 2022 – ACTU 1

ACTU 1 au 12/01/2022							Initial au 25/08/21
	RECETTES REALISEES	RECETTES PREVUES	DÉPENSES REALISEES	DÉPENSES PREVUES	BILAN CATÉGORIEL	BILAN GÉNÉRAL	BILAN GÉNÉRAL
ADHÉSION AU FOYER RURAL							
LICENCES ADHÉRENTS	856,00 €	112,00 €	-1 472,50 €	-68,50 €	-573,00 €	-670,00 €	-1 511,50 €
AFFILIATION FMSMR			-97,00 €		-97,00 €		
ACTIVITÉS							
AIDE SCOLAIRE PRI ET SEC	40,00 €	10,00 €	0,00 €	-100,00 €	-50,00 €	-3 759,00 €	-4 547,00 €
CHORALE ADULTES	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60,00 €		
DANSE COUNTRY	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
GYMNASTIQUE ADULTES	560,00 €	40,00 €	-1 330,00 €	-3 002,00 €	-3 542,00 €		
GYMNASTIQUE ENFANTS	190,00 €	0,00 €					
GYM PARTICIPATION S1 2021			-200,00 €	0,00 €	-200,00 €		
LOISIRS CRÉATIFS	96,00 €	0,00 €	-46,87 €	-53,13 €	-4,00 €		
PATCHWORK	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
RANDONNÉE PÉDESTRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
SCRABBLE	88,00 €	0,00 €	0,00 €	-15,00 €	73,00 €		
SCULPTURE SUR BOIS		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
SORTIES CULTURELLES	188,00 €	0,00 €	-188,00 €	0,00 €	0,00 €		
THÉÂTRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
REMBOURSEMENTS COTISATION			-96,00 €	0,00 €	-96,00 €		
MANIFESTATIONS							
QUOTE PART PARDON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-20,00 €	-230,00 €
SOIRÉES CABARET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
GALETTE DES ROIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
CHASSE AUX ŒUFS	0,00 €	150,00 €	0,00 €	-180,00 €	-30,00 €		
MYSTERY	0,00 €	240,00 €	0,00 €	-230,00 €	10,00 €		
DIVERS							
ASSURANCE			-71,84 €	0,00 €	-71,84 €	-406,70 €	-369,00 €
FRAIS BANCAIRES			-209,00 €		-209,00 €		
INTÉRÊTS	32,14 €				32,14 €		
COTISATION AU RESAM			0,00 €	-25,00 €	-25,00 €		
COTISATION À L'ULAMIR			0,00 €	-8,00 €	-8,00 €		
COTISATION CHANT CHORAL EN 29			-25,00 €	0,00 €	-25,00 €		
REPAS, POTS, CHOCOLATS, ...			-52,56 €	-47,44 €	-100,00 €		
FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
PAPETERIE – CONSOMMABLES			-23,80 €	-126,20 €	-150,00 €	-159,50 €	-159,50 €
AFFRANCHISSEMENTS			0,00 €	-9,50 €	-9,50 €		
SUBVENTIONS							
MAIRIE DE GARLAN	0,00 €	200,00 €			200,00 €	655,00 €	200,00 €
DÉPARTEMENT 29	0,00 €	405,00 €			405,00 €		
REMBOURSEMENT PASS SPORT	0,00 €	50,00 €			50,00 €		
BUDGET FONCTIONNEMENT	2 110,14 €	1 207,00 €	-3 812,57 €	-3 864,77 €	-4 360,20 €	-4 360,20 €	-6 617,00 €
INVESTISSEMENTS							
Logiciel pour scrabble			0,00 €	0,00 €	0,00 €	-50,00 €	-100,00 €
Aspirateur			0,00 €	-50,00 €	-50,00 €		
BUDGET INVESTISSEMENT			0,00 €	-50,00 €	-50,00 €	-50,00 €	-100,00 €
PRÉVISION SAISON 2021-2022	2 110,14 €		-3 812,57 €	-3 814,77 €	-5 817,20 €	-4 410,20 €	-6 717,00 €

ANNÉE 2022
DÉCLARATION DE FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE
D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Bénévole :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Je certifie avoir engagé des frais dans le cadre de mon activité bénévole, dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous, inhérents au fonctionnement du Foyer Rural de Garlan.

Je déclare renoncer au remboursement de ces frais engagés.

Je sollicite donc que cet abandon soit considéré comme un don au profit du Foyer Rural de Garlan et vous demande donc de m'adresser un reçu afin de me permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt.

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Fait à Garlan, le

Signature

Date	Objet	Montant en €
Montant partiel		

Report		
Montant total des dépenses		

ANNÉE 2022
DÉCLARATION DE FRAIS KILOMETRIQUES ENGAGES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Bénévole :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Véhicule utilisé :

Marque : N° immatriculation :

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

Je déclare renoncer au remboursement des frais engagés, dans le cadre de non activité bénévole.

Je sollicite donc que cet abandon soit considéré comme un don au profit du Foyer Rural de Garlan et vous demande donc de m'adresser un reçu afin de me permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt.

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Fait à Garlan, le

Signature

Date	Objet (réunion, représentation, intervention, etc ...)	Lieu	Distance parcourue
Distance partielle			

[illegible]